



UNIVERSIDAD
DE MÁLAGA



Ayuntamiento
de Málaga

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

2ème Conférence Internationale sur le Terrorisme et le Crime Organisé

Conclusions

Le but de cette Conférence était de réunir des représentants de différentes juridictions nationales afin d'échanger sur les nombreux aspects majeurs de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé. Comme la menace émanant de ces deux phénomènes est fluide, nous devons adapter nos réponses dans le but de maintenir notre efficacité. Au cours des dernières années, de nombreux outils et techniques ont été développés afin de contrer ces menaces, et le cadre légal et opérationnel dans lequel ces méthodes sont utilisées a également changé.

Utiliser efficacement les instruments internationaux actuels restera essentiel pour la réussite de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée. Cela comprend l'utilisation des Techniques d'Enquêtes Spéciales modernes de contrôle et de surveillance, et l'utilisation des Equipes Communes d'Enquête pour les menaces et réseaux transnationaux. Les dimensions de la cybercriminalité dans la criminalité organisée transnationale et le terrorisme sont profondément préoccupantes, ce qui pourrait nécessiter un travail d'élaboration et de clarification supplémentaires tant pour les forces de l'ordre que pour le public en général. En outre, bien que beaucoup d'aspects des missions des forces de l'ordre et des services de sécurité exigent un degré élevé de secret, un contrôle transparent est nécessaire afin de garantir la confiance du public et d'assurer que les actions de prévention et d'investigation sont toujours menées dans le plein respect de l'Etat de Droit et des Droits de l'Homme.

Chacune des cinq Sessions de la conférence s'est focalisée sur un aspect différent du terrorisme et de la criminalité organisée, mettant en exergue l'ampleur et la diversité des défis auxquels les Etats sont confrontés.

- La Session I sur la convergence et le modus operandi de la criminalité organisée et du terrorisme était présidée par M. Alexandros STAVROPOULOS, Président du Comité d'Experts sur le Terrorisme du Conseil de l'Europe (CODEXTER). Elle a exploré les modèles contemporains des opérations terroristes, les questions des antécédents criminels des extrémistes violents, le rôle de la prison dans le processus de radicalisation

et les façons complexes dont les terroristes et criminels s'alimentent réciproquement. Il a cependant été souligné que bien que leurs intérêts soient différents, les deux phénomènes doivent être considérés comme deux formes de criminalité organisée. Ainsi, un système global de lutte contre le terrorisme et la lutte contre la criminalité doit être mis en place. La session a mis en évidence certaines possibilités à explorer davantage, tel que par exemple le renforcement des opérations actuelles ayant pour but d'arrêter le trafic d'armes, l'importance de la collecte de renseignements et le suivi dans les prisons. La session a également attiré l'attention sur l'importance de suivre l'évolution de la criminalité organisée.

- La Session II sur les Equipes Communes d'Enquête (ECE) était présidée par M. Vincent JAMIN, Directeur du Secrétariat du Réseau ECE. Elle s'est concentrée sur l'efficacité de la coordination des équipes multinationales et sur les défis logistiques dont celles-ci doivent faire face pour mener des enquêtes sur les activités criminelles telles que le trafic d'armes et d'antiquités. Cette session a également permis une réflexion approfondie sur les récentes expériences pratiques et les leçons tirées des ECE opérant sous EUROJUST dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et les groupes terroristes. L'importance d'étendre l'expérience positive des ECE dans le cadre du Conseil de l'Europe a été soulignée.
- La Session III était présidée par M. Sławomir BUCZMA, Vice-Président du Comité Européen pour les Problèmes Criminels (CDPC). Elle s'est focalisée sur la nécessité d'assurer une meilleure coordination entre les services compétents en tant qu'outil utile pour lutter contre le terrorisme et le crime organisé. Elle a exploré différents moyens pour surmonter un certain nombre de difficultés pratiques qui pourraient émerger dans des cas mêlant terrorisme et criminalité organisée. La session a essentiellement porté sur les contours des affaires criminelles dans lesquelles des renseignements classifiés ou autres types de données sensibles font partis du dossier contre les suspects, et les divers moyens que les Etats ont mis en place pour réduire au minimum les obstacles relatifs à la traduction en justice des suspects tout en gardant le secret dans la collecte de renseignements techniques.
- La Session IV était présidée par Mme Betty SHAVE, consultante en cybercriminalité. Cette session a examiné les problèmes pratiques inhérents aux investigations internationales qui portent un haut risque de ne mener à aucune piste en raison de divers obstacles liés à des questions de juridiction, de longueur des procédures traditionnelles et spécificités des éléments de preuve électroniques stockés sur le *Cloud*.

Les obligations et responsabilités du secteur public ont été discutées, tout comme les moyens de surmonter les restrictions de la souveraineté nationale.

- La Session V était présidée par M. Nicola PIACENTE, Procureur Général, Court de Como, Italie. Elle a examiné diverses façons possibles d'améliorer les réponses au terrorisme et à la criminalité organisée de manière coordonnée. S'appuyant sur les expériences nationales et internationales, cette session a recherché un certain nombre de moyens pratiques d'améliorer la coopération internationale pour la prévention, l'investigation et les poursuites contre la criminalité organisée et le terrorisme. Des mesures et actions concrètes par le Conseil de l'Europe ont été proposées.

A la suite des discussions, les conclusions suivantes ont été tirées:

- a) Il n'apparaît actuellement pas évident qu'il existe de liens structurels ou systémiques, ou de stratégies partagées, entre le terrorisme et la criminalité organisée. Le terrorisme et la criminalité organisée poursuivent des objectifs différents. Leurs principaux liens sont de nature logistique: approvisionnement en armes, production d'engins explosifs, recrutement
- a) Le terrorisme est clairement une forme de criminalité organisée et doit donc être combattu comme telle en utilisant les instruments qui ont déjà prouvé leur efficacité dans la lutte contre la criminalité organisée, et vice versa
- b) La nécessité de développer et de mettre en œuvre des outils d'investigation appropriés et spécialisés capables de faire face à l'évolution des activités criminelles, notamment du fait des criminels utilisant les nouvelles technologies
- c) L'importance d'un haut degré de spécialisation parmi les procureurs, les forces de police et potentiellement les autorités judiciaires dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme
- d) La nécessité d'accorder une attention particulière aux activités des organisations criminelles et des acteurs terroristes dans les prisons, et de s'assurer qu'il y existe des moyens appropriés de surveillance et de collecte de renseignement des éventuels phénomènes de radicalisation et recrutement en prison
- e) Souligner le rôle majeur joué par le renseignement économique dans la surveillance du terrorisme et du crime organisé, particulièrement lorsqu'il s'agit d'analyser les flux financiers utilisés pour préparer ou mener des opérations terroristes
- f) La reconnaissance et compréhension de l'utilisation des diverses mesures préventives par les forces de l'ordre et les autorités judiciaires
- g) Développer des mesures effectives afin de contrer l'abus d'Internet et d'autres formes de technologie de l'information et de communication facilitant et permettant aux terroristes et aux criminels de coordonner des activités criminelles, planifier des attaques, radicaliser et recruter. A l'avenir, le Conseil de l'Europe travaillera également avec le secteur privé

- h) Le travail sur le protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe concernant les éléments de preuve stockés dans le *Cloud* est urgent
- i) Le Conseil de l'Europe devrait élaborer un projet afin de mettre en place des Equipes Communes d'Enquête sur la base des dispositions du Second Protocole Additionnel à la Convention Européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959
- j) Les Etats doivent également être pleinement conscients du fait que l'absence de ratification de toutes les conventions et instruments juridiques relatifs à la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme peut engendrer des lacunes, et ainsi permettre l'impunité des auteurs d'infractions terroristes
- k) Les Etats membres du Conseil de l'Europe qui n'ont pas encore ratifié le Second Protocole Additionnel à la Convention Européenne d'entraide judiciaire en matière pénale de 1959 devraient le faire aussi rapidement que possible afin, notamment, de permettre la mise en place des Equipes Communes d'Enquêtes
- l) L'importance de la coopération internationale basée sur la confiance mutuelle a été soulignée comme étant indispensable.

En conclusion, le Conseil de l'Europe et les participants à la Conférence expriment leur chaleureuse gratitude aux autorités espagnoles et à l'Université de Malaga pour leur généreuse hospitalité et pour leur participation dans l'organisation et l'accueil de cette importante Conférence.